



25 SEP. 2020

GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

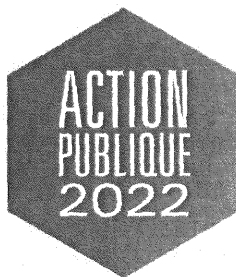
FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Contrat de transformation

**Création d'une plate-forme interministérielle pour le partage de
données et la gestion de projets complexes**

Ministère de l'Intérieur

Direction Départementale des Territoires des Vosges



Ce contrat de transformation est conclu entre la Direction départementale des territoires des Vosges et La Préfecture de région Grand-Est d'une part, et la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget, d'autre part. Il définit les modalités d'exécution du projet, qui conditionnent le versement des crédits au titre du fonds pour la transformation de l'action publique. Il engage également le porteur de projet sur des résultats mesurables.

1. Présentation du projet de transformation

Le projet porte l'ambition d'innover en matière de partage des données. Actuellement, la gestion de la connaissance au niveau départemental n'est pas optimale, reposant parfois sur un seul agent expert, s'appuyant sur des données cloisonnées, non exhaustives, et ne permettant pas la mise en perspective des enjeux ni la prise de décision éclairée.

L'idée n'est pas de concevoir une nouvelle plateforme d'échange de données, enrichie au gré des partenariats. Le projet consiste en réalité à décroisonner les données, **de façon structurée et méthodique, au bénéfice des services** placés sous l'autorité du préfet, de sorte à conforter la prise de décisions et à améliorer l'anticipation des risques.

Le projet vise ainsi à atteindre plusieurs objectifs opérationnels et managériaux :

1/ Organiser les données et automatiser les traitements :

- enrichir la connaissance collective en capitalisant les données produites par les services liés entre eux par une problématique transverse : de l'amont (on s'attachera à créer des passerelles) jusqu'à leur valorisation collective (production rapide d'analyses territoriales consolidées ou veille prédictive par exemple) pour une prise de décision en temps réel ;
- améliorer la structuration et l'articulation des réseaux de partenaires, développer des synergies ;
- S'assurer que les données soient aptes à être analysées par différents acteurs. Les outils et processus de conservation de données (tels que les catalogues de données) convergent vers des entrepôts de données pour lier les données à un contexte métier.
- assurer la coordination et simplifier l'élaboration de projets complexes en intégrant la méthode au sein-même de l'outil numérique ;
- faire évoluer l'organisation des services en améliorant l'intégration des outils numériques : mettre en œuvre de nouvelles méthodes de travail qui s'appuient sur la digitalisation et l'automatisation ; permettre à tous les agents, de contribuer pleinement à la dimension stratégique des missions qu'ils portent. L'objectif est de donner du sens à leur action et de garantir une meilleure appropriation du changement de posture vis-à-vis des territoires.
- limiter les tâches administratives DDT pour se consacrer davantage sur la plus-value (accompagnement des projets, aide à la décision)

2/ Simplifier et innover en termes de services rendus aux usagers :

- ouvrir aux usagers l'accès aux données sur les différentes plateformes, et poursuivre la démarche de simplification des procédures, par leur dématérialisation, pour les rendre plus accessibles ;
- renforcer la posture et l'offre d'ingénierie territoriale de l'État vis-à-vis des collectivités afin de faire émerger les projets en lien avec les politiques prioritaires des ministères.

Cette démarche impulse une dynamique nouvelle et offre la possibilité de capitaliser, de partager et surtout d'exploiter les ressources entre les différents services partenaires, tant au niveau départemental que régional, **de façon plus fine, plus exhaustive et plus réactive**. Les outils développés serviront, de surcroît, à agir dans le sens d'une plus grande transparence de l'action des services, à destination du grand public. Un retour d'expérience sera effectué en vue d'un déploiement de la démarche au niveau national.

Pour déployer cette démarche, il est proposé d'entrer par des thématiques concrètes du territoire (besoin métier), dont deux axes de travail principaux sont identifiés :

Le premier sujet expérimenté portera sur la création d'une plate-forme interactive permettant de répondre, pour partie, à la lutte contre le dérèglement climatique, en se focalisant sur l'amélioration de la gestion des épisodes de sécheresse au niveau départemental (gestion de crise et gestion long terme). Un regard croisé, pertinent et fiable des administrations partenaires permettra de trouver des solutions pérennes et apportera une véritable plus-value par une meilleure anticipation dans la gestion quantitative de la ressource en eau, du respect de la qualité des cours d'eau, de l'alimentation des populations en eau potable mais également du risque lié à la fragilisation des milieux forestiers.

Le second sujet consiste à créer une plate-forme commune aux services de l'État et aux opérateurs intervenant dans le département pour le compte de l'État, à l'instar de la MISEN, d'aide à l'élaboration, à l'analyse, à l'accompagnement et à la prise de décision concernant les projets d'aménagement. La mise en commun des connaissances permettra de mieux cerner les enjeux territoriaux, de hiérarchiser les politiques publiques et d'apprécier l'opportunité des projets, mais également d'aider à l'émergence de projets d'investissements et à leur accompagnement. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, permettant d'aider à définir le besoin, est en cours sur ce sujet.

Pour ces deux sujets, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée au préalable afin d'apporter d'une part un appui technique à la définition du projet et à la définition des besoins utilisateurs, puis d'autre part à l'étude sur le stockage des données, l'articulation de notre projet avec les projets de données de la DREAL et à la définition des systèmes informatiques pouvant être mis en œuvre pour répondre à la commande.

2. Besoins et modalités de financement du projet

Nature de dépenses	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	Affectation budgétaire porteur de la dépense	2020		2021		2022		2023		Cumul	
				AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total Dépenses Personnelles à Mobilité d'Outillage													
Diagnostic				8 000	8 000	0	0	0	0			8 000	8 000
Etudes préalables				5 000	5 000	0	0	0	0			5 000	5 000
Coordination équipe projet, développement des partenariats, suivi des équipes				12 000	2 000	0	5 000	0	5 000			12 000	12 000
Rédaction des pièces des consultations (TAAP)				3 000	3 000	0	0	0	0			3 000	3 000
Suivi préparation				32 000	2 000	0	15 000	0	15 000			32 000	32 000
dont financement DDT88	72	217		40 000	20 000	0	20 000	0	20 000	0	0	40 000	40 000
MAP 1													
Appropriation du projet, appui définition besoin, suivi des études préalables, définition règlement MAP				10 000	10 000	0	0	0	0			10 000	10 000
Finalisation des équipes projet				22 000	12 000	0	5 000	0	5 000			22 000	22 000
MAP 2													
Étude des contraintes techniques et aide à la décision				0	0	10 000	10 000	0	0			10 000	10 000
MAP 3													
Rédaction des pièces du marché MOP et suivi du marché MOP				0	0	18 000	9 000	0	9 000			18 000	18 000
MAP4 prestation intellectuelle dont financement FTAP	73	P342		32 000	22 000	28 000	24 000	0	14 000	0	0	60 000	60 000
Total Dépenses Conception d'ouvrages, Réseaux, Services pour la prise de décision													
Suivi du projet-pilotage				56 000	18 000	0	18 000	0	20 000			56 000	56 000
Consolidation des données géomatiques				30 000	0	15 000	0	15 000	0			30 000	30 000
Finalisation des règles de nommage				30 000	0	15 000	0	15 000	0			30 000	30 000
Elaboration des démarches dématérialisées et organisation des tests				10 000	0	10 000	0	0	0			10 000	10 000
Organisation architecture réseau				10 000	0	5 000	0	5 000	0			10 000	10 000
Tests				4 000	0	2 000	0	2 000	0			4 000	4 000
dont financement DDT88	72	217		40 000	18 000	0	35 000	0	37 000	0	0	40 000	40 000
MAP 5													
Création plateforme décisionnelle				0	0	60 000	30 000	0	30 000			60 000	60 000
Organisation architecture réseau				0	0	25 000	15 000	0	10 000			25 000	25 000
Définition des règles de nommage, de stockage, nomenclature-rédaction documentation				0	0	10 000	10 000	0	0			10 000	10 000
Automatisation du traitement des données				0	0	20 000	10 000	0	10 000			20 000	20 000
Hébergement et infogérance				0	0	0	0	10 000	10 000			10 000	10 000
Formation des agents				0	0	15 000	0	0	15 000			15 000	15 000
dont financement FTAP	73	P342		0	0	330 000	85 000	10 000	75 000	0	0	340 000	340 000
TOTAL				232 000	60 000	158 000	174 000	10 000	166 000			400 000	400 000
TOTAL Financement DDT88				230 000	58 000	0	85 000	0	77 000	0	0	200 000	200 000
TOTAL Financement FTAP				2 000	22 000	158 000	89 000	10 000	89 000	0	0	200 000	200 000

Le FTAP finance une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui consiste en l'accompagnement méthodologique du projet, l'animation des groupes de travail, la définition des fonctionnalités et le prototypage de la plateforme (élaboration du cahier des charges). Le co-financement DDT correspond aux dépenses de personnel nécessaires au cadrage, à la passation et au suivi de la prestation.

Concernant la conception d'une plateforme interservices pour la prise de décision, le financement DDT correspond au suivi du projet, à l'élaboration de démarches simplifiées, la recherche de partenariat pour l'acquisition de données, la réalisation des tests dans le cadre de la mise en production de l'outil et son appropriation par les services métier. Le FTAP finance, quant à lui, le développement de l'outil, l'organisation de l'architecture réseau, l'hébergement et l'infogérance ainsi que la formation des utilisateurs.

3. Économies prévisionnelles engendrées par le projet

Économies générales :

Nature de l'économie	Catégorie de dépenses	Programme budgétaire	2020		2021		2022		2023		Cumul économies 2020-2023	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Masse salariale	T2	P217	62 990	62 990	188 970	188 970	314 950	314 950	377 940	377 940	566 910	566 910
TOTAL											566 910	566 910

Économies ETP :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Coût moyen par emploi (en €)	61 700	38 300	33 000

	2020	2021	2022	2023
Emplois supprimés	3	3	3	0
dont catégorie A	0,7	0,7	0,7	
dont catégorie B	1,3	1,3	1,3	
dont catégorie C	1,0	1,0	1,0	
dont redéployés	3	3	3	0
dont catégorie A	0,7	0,7	0,7	
dont catégorie B	1,3	1,3	1,3	
dont catégorie C	1,0	1,0	1,0	
Économie en €	62 990	188 970	314 950	377 940
dont catégorie A	21 595	64 785	107 975	129 570
dont catégorie B	24 895	74 685	124 475	149 370
dont catégorie C	16 500	49 500	82 500	99 000

Les hypothèses de valorisation des ETP par catégorie sont celles du programme annuel de performance (PAP) du programme 217 annexe au projet de loi de finances pour 2020 (coût moyen d'entrée hors CAS).

Le projet permettra d'effectuer et d'accompagner la suppression de 9 ETP d'ici à 2022 : 2A, 4B et 3C (chiffres arrondis pour ne pas considérer des fragments d'ETP), soit une économie pérenne d'environ 378 000 euros. Ces suppressions seront rendues possibles par la dématérialisation de démarches administratives et par l'automatisation des processus internes.

Les économies prévisionnelles en ETP engendrées par le projet seront intégralement redéployées en interne afin de consolider l'appui aux territoires initié dans le cadre des démarches suivantes : ANCT, plateforme MISA, ainsi que les missions régaliennes de l'État.

4. Calendrier, gouvernance et modalités de réalisation des projets

4.1. Calendrier prévisionnel

T1-T2 2020	Définition commande client, mobilisation des services, appui à la définition des besoins et pré-cadrage par bureau d'étude (AMO1), lancement d'études préliminaires, définition roadmap
T2- T3-T4 2020	Lancement AMO2, développement des partenariats, lancement des groupes de travail, besoins utilisateurs, sessions de Design (si choix démarche de Design)
T1 2021	Etudes des contraintes techniques (AMO2) ; choix techniques
T1-T2 2021	Rédaction pièces du marché de MOE technique (AMO2), lancement marché de MOE, attribution du marché MOE
T3 2021-T1 2022	Phase d'appropriation du projet, démarrage prestations Selon choix technique opéré en T1 2021 : conception ex nihilo ou modules complémentaires de projets existants
T2 2022	Fin des prestations, formation, décompte marché, évaluation projet, reporting de clôture

4.2. Gouvernance du projet

- Le porteur de projet est la DDT des Vosges, représenté par son directeur.
- La gestion de projet repose sur la DDT 88 et son service Connaissance Territoriale et Sécurité (SCTS).
- L'équipe projet se compose de :
 - le SCTS, DDT des Vosges
 - le SER (Service Environnement et Risques), DDT des Vosges
 - le SUH (Service urbanisme et Habitat), DDT des Vosges
 - le SIDSIC de la Préfecture des Vosges
 - la DREAL et DRAAF Grand Est (Service Connaissance et Développement Durable (SCDD))
- Les acteurs du projet
 - les agents des services métiers de la DDT des Vosges
 - les services départementaux et opérateurs de l'état en lien avec les problématiques traitées (ONF, SDIS, ARS, CD88, VNF, OFB, Préfecture, Agences de l'eau, PNRBV, RNN, CRPF, CCI, EPCI, Caisse des dépôts, ADEME, EPF, DDCSPP, UDAP, etc.)
 - une assistance à maîtrise d'ouvrage sera recrutée dans le cadre du projet
- Mobilisation du Collège des Directeurs DREAL/DRAAF/DDT
- Mobilisation des administrations centrales

Revue des instances de pilotage :

<i>Instance</i>	<i>Contenu</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Périmètre des acteurs</i>
Réunion de coup d'envoi	Présentation de l'équipe Rappel des enjeux et objectifs Mise en place des jalons	Démarrage du projet	Equipe projet élargie
Point d'avancement hebdomadaire	Echange en-cours (visio)	Une fois par semaine en période de conception	Chargés de projet SCTS, SER, SUH de la DDT des Vosges, AMO et MOE
Comité opérationnel	Point d'étape, délégation des tâches, prise de décisions avancement du projet Suivi des indicateurs	Une fois par mois	Equipe projet
Comité de pilotage	Bilan et perspectives	Une fois par an	Préfet et équipe projet élargie
Collège des directeurs DR/DD et CODIR État	Point d'étape du projet	Deux fois par an	Direction

4.3. Modalités de réalisation du projet – respect des principes de l'État plateforme

Le projet est de type expérimental, organisé autour des principes de l'État plate-forme, synthétisés ci-après :

> Ecosystème auto-organisé : circulation des données facilitées entre administrations et interconnexion avec les plateformes de données existantes (data.gouv, Geo Grand Est, CapD3+) ; il est attendu une mutualisation avec la DREAL Grand Est pour ce qui concerne l'automatisation de la collecte des données, grâce à la construction d'un entrepôt de données et la mise en place de différents mécanismes de collecte (API, accès direct aux bases de données, imports automatisés, stockages tampon, etc.

> Interopérabilité du projet avec les applicatifs métiers, détenteurs de données (APIsation, dans la mesure du possible) ;

> Déploiement de démarches simplifiées (France Connect pour l'acquisition de données) de façon à favoriser l'accompagnement des particuliers et les échanges avec les collectivités. Ont déjà été recensées les démarches dématérialisées suivants :

- pour les collectivités en pénurie récurrente d'eau potable, démarche à destination des maîtres d'ouvrage AEP et des maires, permettant une remontée des difficultés au fur et à mesure des épisodes de sécheresse ou dans le cadre d'un retour d'expérience (récupération de données issues du terrain avec diffusion à l'ensemble des services parties prenantes) ;
- les demandes d'autorisations de prélèvement d'eau, demandes d'autorisations de rejet, demandes de dérogation à un AP de restriction d'usage ;
- des porter à connaissance et avis inter-services ;

- > Valorisation des données à l'intention de l'utilisateur et du public, respect des principes de la Directive Inspire et de l'Open Data ;
- > Robustesse et sécurisation des systèmes assurées, mis en place d'authentification numérique des agents, maîtrise de ces données (CNIL).

Concernant la conduite du projet :

- > Changement de paradigme : démarche de co-construction, projet ascendant « **centré utilisateur** ». Ce sont les services utilisateurs directs du produit qui seront au cœur de sa conception.

Les utilisateurs indirects finaux seront quant à eux également associés (usagers : maires, associations notamment) puisque le résultat attendu est qu'ils s'approprient les données une fois valorisées, en toute autonomie. Ils seront par ailleurs associés dans le cadre de la mise en place du « groupe testeurs » afin de s'assurer de leur pertinence des démarches simplifiées les concernant.

- > Déploiement d'une démarche « lean » pour l'élaboration de processus et de « design de service » pour la conception de l'outil ainsi qu'une méthode « agile » pour la partie réalisation de la plate-forme ;
- > Démarche reproductible à d'autres projets et pouvant être valorisée au niveau national ;
- > Formation des agents à la conduite du changement et à la transformation de l'action de l'État.

5. Modalités de suivi et critères d'évaluation du projet

Le présent contrat donne lieu à un suivi du projet financé. Des indicateurs d'avancement et de résultats sont suivis dans le cadre du financement du projet. Ces indicateurs sont communiqués, à sa demande et au moins une fois par an, au secrétariat du fonds. Des réunions de suivi pourront être organisées à la demande d'une des parties lors de la communication de ces indicateurs.

5.1. Indicateurs d'avancement

Les indicateurs d'avancement permettent de sécuriser la mise en œuvre du projet. Ils sont définis comme suit :

- **Montant des crédits consommés en AE et CP et respect des enveloppes allouées** à chacune des tranches, par nature de dépense, par rapport aux besoins de financement présentés dans le point 2 du présent contrat ;
- **Respect du calendrier prévisionnel de déploiement du projet**, par rapport au calendrier présenté dans le point 4.1 du présent contrat ;

5.2. Indicateurs de résultat et d'impact

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs du projet :

- **Montant d'économies générées (€) et répartition par nature de dépenses.** Les économies réalisées seront comparées aux économies prévisionnelles présentées dans le point 3 du présent contrat ;
- [remplir le tableau ci-dessous avec au moins deux indicateurs de résultat orientés qualité de service aux usagers ou conditions de travail des agents et préciser, pour chacun, la valeur actuelle et une cible pour chaque année].

Indicateur	Modalités de calcul	Cible fin 2019	Cible fin 2020	Cible fin 2021	Cible fin 2022
Réduction des tâches administratives (par exemple temps consacré à la recherche de données dans le cadre de l'élaboration de notes et de rapport)	Simplification du nombre d'étapes dans le processus	Sans objet	Etat des lieux à réaliser dans le cadre de la démarche LEAN		Moins 30% au minimum h*j
Nombre de jeux de données décloisonnées utilisées à des fins de décisions	Décompte	Sans objet	Etat des lieux cadre conception prototype	Plus 15%	Plus 15%

Les valeurs sociales des indicateurs de résultats, qui ne seront obtenues qu'avec les résultats de l'état des lieux en cours, seront transmises à la DITP et à la DB fin 2020.

6. Modalités et calendrier de versement des aides

Les crédits sont mis à la disposition de la préfète de la région Grand-Est en intégralité à la signature du contrat.

Les crédits sont consommés selon l'échéancier prévu à l'article 2. Les crédits non consommés à la fin d'un exercice sont remis à disposition au début de l'exercice suivant, sous réserve du bon avancement du projet et du respect des indicateurs définis à l'article 5.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UE décrit en annexe. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 349 est opérée en référence à la nomenclature budgétaire d'activités annexée au présent contrat.

7. Matérialisation des économies réalisées

La matérialisation des économies liées au projet est suivie annuellement, conformément aux indicateurs définis au paragraphe 5.2. Le porteur de projet communique au secrétariat du fonds les économies effectivement réalisées et explicite les raisons des éventuels écarts avec les prévisions exposées dans le présent contrat.

8. Modifications du contrat de transformation

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet sera portée à la connaissance du comité de pilotage qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

9. Communication liée au projet

Dans toute communication relative à son projet, le porteur est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Fonds pour la transformation de l'action publique.

25 SEP. 2020

Signatures	Date de signature
La préfète de la région Grand-Est Josiane CHEVALIER	Pour la Préfète déléguée Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Européennes 9 JUL. 2020 François SCHRICKE
Le directeur départemental des territoires des Vosges Dominique BEMER	07167120 Le Directeur Départemental des Territoires <i>D. Bemmer</i> Dominique BEMER
Le délégué interministériel à la transformation publique Thierry LAMBERT	<i>Thierry Lambert</i>
La directrice du budget Amélie VERDIER	<i>Amélie Verdier</i> Amélie VERDIER

ANNEXE RELATIVE AUX NOMENCLATURES BUDGETAIRES D'EXECUTION

Cadre de gestion BOP-UO : 0349-CDBU-DR67

Action -- Domaine fonctionnel : 0349-01

Référentiel de programmation :

Code Chorus	Désignation Chorus	Commentaires
034901014601	DDT68 Malt. Données	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0349